

Fixant la composition des trois bureaux de vote pour les élections
Législatives du dimanche 7 juillet 2024

M. Philippe LEMÂÎTRE, Maire de la Commune Nouvelle VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY,

Vu les articles R 42, R 43 et R 44 du Code Electoral,

Vu la circulaire ministérielle INTA1910814C du 18 avril 2019,

Vu l'arrêté ministériel du 16 novembre 2018,

Vu les listes électorales de la Commune Nouvelle de Villedieu-les-Poêles – Rouffigny,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2015 portant création de la commune nouvelle de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny,

Vu l'arrêté Préfectoral du 26 juillet 2016 instituant, dans la commune nouvelle de Villedieu-les-Poêles - Rouffigny, trois bureaux de vote,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

La composition du bureau de vote n°1 pour les élections Législatives du dimanche 7 juillet 2024, est fixée de la manière suivante :

ELECTIONS LEGISLATIVES 2024			
HORAIRE	PRESIDENT	ASSESEUR	IDENTITE
7h55 – 10h30	M. LEMONNIER Frédéric	Mme TESNIERE Isabelle	M. PELESO Damien
10h30-13h00	Mme LAURANSON Marie-Odile	Mme DALISSON Sophie	Mme TESNIERE Isabelle
13h00-15h30	M. LECOT Benoît	M. VILLAESPESA Stéphane	Mme DALISSON Sophie
15h30-18h00	M. METTE Christian	M. LECOT Benoit	Mme MACE Christiane

Dépouillement	Président de Bureau
Bureau 1	Sophie DALISSON

Article 2

La composition du bureau de vote n°2 pour les élections Législatives du dimanche 7 juillet 2024, est fixée de la manière suivante :

ELECTIONS LEGISLATIVES 2024			
HORAIRE	PRESIDENT	ASSESEUR	IDENTITE
7h55 – 10h30	M. POIRIER Thierry	M. LAUNER Lionel	M. LANGELIER Francis
10h30-13h00	Mme CHANTAL Martine	M. LAURANSON Dominique	M. LAUNER Lionel
13h00-15h30	LEMONCHOIS Marie-Josèphe	M. POIRIER Thierry	M. SESBOÛÉ Yves
15h30-18h00	M. CORDON Sébastien	Mme PIGEON Camille	M. HENNEQUIN Pierre

Dépouillement	Président de Bureau
Bureau 2	Thierry POIRIER

Article 3

La composition du bureau de vote n°3 pour les élections Législatives du dimanche 7 juillet 2024, est fixée de la manière suivante :

ELECTIONS LEGISLATIVES 2024			
HORAIRES	PRESIDENT	ASSESEUR	IDENTITE
7h55 – 10h30	M. GUILLAUME Nicolas	M. COURTEILLE Davy	Mme LAVOLEE Manuella
10h30-13h00	M. GUILLAUME Nicolas	M. CONSTANT Emile	M. HUARD Alexandre
13h00-15h30	Mme MESNIL Chantal	M. CONSTANT Emile	M. CONSTANT Jocelyne
15h30-18h00	M. GUILLAUME Nicolas	M. COURTEILLE Davy	M. HUARD Alexandre

Dépouillement	Président de Bureau
Bureau 3	Nicolas GUILLAUME

Article 4

- Le Directeur Général des Services de la Commune Nouvelle,
- Le Commandant de la Communauté de Brigade de la CN,
- Le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de la CN

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie du 04/07 au 25/07/2024

La notification faite le 04/07/2024

Fait à Villedieu les Poêles – Rouffigny
mercredi 3 juillet 2024

AR-Préfecture de Saint Lo

050-200054732-20240703-1-AR

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-07-2024

Publication le : 03-07-2024



Le Maire,



Philippe LEMAÎTRE